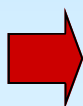




COMPTE RENDU D'AUDIENCE AUPRES DE MADAME KIRRY DIRECTRICE DES RESSOURCES ET DES COMPETENCES DE LA POLICE NATIONALE

Une délégation de **l'UNSA Officiers** composée de Philippe LOPEZ, Secrétaire Général et Laetitia KHADRI, Secrétaire Nationale, a été reçue mardi 13 mai 2015 par Madame Michèle KIRRY, Directrice des Ressources et des Compétences de la Police Nationale, dans le cadre d'une réunion sur le temps de travail des Officiers et sur la nomenclature des Corps de la Police Nationale dont celui du Corps de Commandement.

Fidèle à ses principes de transversalité dépassant les seules revendications catégorielles et défendant pour les Officiers une approche globale de La Police Nationale, notre délégation était accompagnée de Céline BERTHON, Secrétaire Générale du **SCPN** et d'Olivier VARLET Secrétaire Général Adjoint de **l'UNSA Police** :



La force d'une Fédération au service des Officiers dans le cadre d'une approche globale sur la nomenclature des Corps et sur l'organisation générale des services.

Très sensible à cette démarche, Mme KIRRY nous a félicité pour cette volonté d'appréhender le problème dans son ensemble et s'est montrée très attentive à nos propositions. Les conclusions de l'administration seront débattues au Comité Technique Ministériel dans lequel siègent les Fédérations :



Avec la FASMI, l'UNSA Officiers sera présente et défendra les intérêts du Corps et ceux de la Police Nationale.

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : contact@unsa-officiers.fr Site : <http://officiers.unsa.org> Tel : 01 43 40 64 27



Concernant la nomenclature du Corps de Commandement:

Un état des lieux sera établi à partir des organigrammes existants ainsi qu'une estimation de la volumétrie des postes nécessaires au fonctionnement des services, tout en tenant compte des spécificités des directions d'emploi.

Cette étude débouchera sur une proposition d'architecture hiérarchique sensée positionner l'Officier en adéquation avec son rôle et ses missions.

Comptez sur nous : nous suivrons attentivement la progression de ce dossier et veillerons à ce que vos intérêts soient préservés.

Concernant le temps de travail du Corps de Commandement :

les institutions européennes ont reconnu la non-conformité des dispositions en vigueur par rapport aux règles qui régissent le droit du travail au sein de l'Union européenne, et notamment au regard de la directive 2003/88/CE du Parlement Européen et du Conseil.

La DRCPN va donc proposer des mesures de mise en conformité avec ces règles et notamment pour la durée du repos journalier, du repos hebdomadaire et pour la durée maximale hebdomadaire du volume horaire. La latitude opérationnelle devrait être remplacée par une notion d'autonomie dans l'organisation du travail.

Comptez sur nous : nous resterons vigilants sur les propositions de l'administration et veillerons au juste positionnement des Officiers

En rejoignant l'UNSA Officiers vous faites le choix d'un syndicalisme différent, fort et transversal, loin des considérations corporatistes

Alors, donnez-vous des chances d'évoluer et pour votre avenir rejoignez l'UNSA Officiers

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : contact@unsa-officiers.fr Site : <http://officiers.unsa.org> Tel : 01 43 40 64 27